

Vous avez envie de partir en vacances sans animateur, vous avez une idée de projet (culturel, solidaire, citoyen ou autre), vous voulez créer un événement culturel ou une fête de quartier, faire un voyage de solidarité internationale, faire de la sensibilisation sur un sujet ?

Que vous soyez seul.e ou en groupe, la Bourse Jeunes est faite pour vous !

Les objectifs du dispositif Bourse jeunes sont de financer des initiatives portées par des jeunes: apporter un soutien financier au parcours des jeunes, au fait qu'ils se structurent pour aboutir à leur projet (penser son budget, s'organiser, planifier, faire des recherches), à leur motivation voire à l'engagement qu'ils mettent dans leur projet. Le contenu du projet est libre tant que les jeunes l'ont pensé et bien organisé.

Les projets présentés doivent être véritablement construits par les jeunes. Ils doivent permettre aux jeunes de dépasser leur environnement habituel et découvrir de nouvelles façons d'être, de vivre en société et d'ouvrir le champ des possibles ; s'inscrire en somme dans une démarche d'éducation populaire.

Les communes qui vous soutiennent : Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, St Sulpice, Vimines, Barby, Bassens, Curienne, La Thuile, St Alban Leysse, St Cassin, St Jean d'Arvey, Thoiry, Vérel-Pragondran, Puygros



Retrouvez toutes les infos



0756367949

-

0686799736

projets.jeunesadultes@aqcv.org

aqcv.org

LES TYPES DE PROJETS FINANCÉS

- Formation BAFA ou BAFD
- Aides au départ en vacances en autonomie 14/18 ans
- Séjours ou projets accompagnés par un professionnel 14/18 ans.
- Aides aux projets 14/25 ans:

Exemple en 2024 : Création d'une fête de quartier à Bellevue / Création d'un clip musical / Création d'un festival de musique/ Vacances en autonomie à Marseille, Paris et en Grèce / Création d'ateliers de Cosplay/ Voyage au Togo pour lutter contre le paludisme/ voyage à vélo à la découverte des cultures des Balkans

Ne sont pas financés :

Les projets individuels de stages étudiants, les projets à l'initiative d'une structure éducative de loisirs auxquels les jeunes seraient justes associés

LES CRITÈRES

- Avoir un projet, seul ou en groupe
- Habiter dans l'une des communes partenaires du dispositif (au moins 1 jeune)
- Avoir entre 14 et 25 ans (tranche d'âge plus restreinte pour certains financements. Voir plus bas).
- Prévoir une valorisation du projet auprès d'autres jeunes afin de partager l'expérience
- Les cofinancements sont obligatoires (autofinancement, subventions, mécénat, sponsors...)
- Remplir un dossier de candidature et passer devant un jury (sauf pour le BAFA/BAFD)

A savoir :

- Les projets tournés vers les autres seront privilégiés
- Sont éligibles les projets portés par des associations étudiantes, juniors associations et celles dont les forces vives sont des jeunes
- Les projets peuvent être longs, courts, locaux, internationaux, sur toutes les thématiques, de toute envergure, avec un budget de 0€ à 100 000€....
- Il est important d'être accompagné ou au moins en lien avec un.e professionnel.le de l'accompagnement de projets (de votre commune, d'une structure jeunesse ou autres)
- 75% du montant de la bourse attribuée sont versés à l'issue de la présentation devant le jury. Les 25% restant seront versés après la réalisation du retour.

MONTANTS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES PAR TYPES DE PROJETS

- **L'Aide aux projets**

Le financement est ouvert aux jeunes de 14 ans à 25 ans. Le montant attribué est au maximum de 1500€ par projet et ne doit pas excéder 50% du budget global. L'achat de matériel de plus de 150€ l'unité est enlevé du budget. 75% sont versés immédiatement, 25% une fois le projet fini et valorisé. Un jeune peut bénéficier 2 fois de ce financement.

Le montant est calculé au prorata du nombre de jeunes qui habitent une des communes qui financent le dispositif.

- **L'aide au départ en vacances en autonomie**

Le financement est ouvert aux jeunes de 14 ans jusqu'à la veille des 18 ans. Le montant est de 250€/jeune avec un plafond maximum de 1250€ (si le groupe est de + de 6 jeunes). 75% sont versés immédiatement, 25% une fois le projet fini et valorisé.

- **Séjours ou projets accompagnés par un.e professionnel.le**

Le financement est ouvert aux jeunes de 14 ans jusqu'à la veille des 18 ans. Le montant est de 800€/projets. Il est limité à 1/an/structure.

Le projet doit être absolument à l'initiative des jeunes, porté et structuré par eux. L'AQCV sera particulièrement attentive à cet aspect. Le montant sera payé aux jeunes directement et ne passera pas par la structure. De plus l'accompagnement par un professionnel doit être nécessaire pour que le séjour/projet se fasse : blocage par les parents, parcours ou besoins particuliers des jeunes, nécessité de la présence d'un éducateur etc.

Les projets à l'initiative de structures auxquels les jeunes sont seulement associés ne seront pas financés. 75% sont versés immédiatement, 25% une fois le projet fini et valorisé.

- **Formation BAFA/BAFD**

Le montant est de 250 €. Il est cumulable avec l'aide de la CAF. Le jeune ne doit pas passer devant le jury. 75% sont versés immédiatement, 25% une fois le BAFA fini. Vous pouvez demander la bourse à n'importe quel moment de votre formation.

LA VALORISATION

Chaque projet doit, une fois effectué, être valorisé, auprès d'autres jeunes

Cette valorisation déclenche le paiement de la seconde partie de la bourse (25% restant)

La forme de la présentation est libre (diaporama, articles de presse, podcast, vidéos, spectacle, exposition, concert, dans une école, dans une maison de retraite, dans le cadre d'une manifestation existante etc.)

Le retour doit être présenté de préférence dans la commune dont est issu le jeune, dans un délai maximum de 3 mois après la réalisation du projet.

Les porteurs de projets s'engagent à inviter les membres du jury à cette présentation (adresses disponibles à l'AQCV). Merci d'anticiper un maximum les dates et les invitations.

Les logos des communes devront apparaître sur les outils de communication concernant l'évènement du retour (logos disponibles à l'AQCV).

Un événement de valorisation est organisé une fois par an par l'AQCV en décembre pour les jeunes financés sur l'année. L'objectif est de tous se rassembler pour échanger sur les projets et valoriser les engagements.

COMMENT AVOIR LA BOURSE

Un dossier est à remplir. Une fois le dossier rempli un jury est organisé (avec les élus qui financent le dispositif). Le passage devant le jury dure une vingtaine de minutes et se déroule de la manière suivante:

- Présentation des membres du jury puis du (groupe de) jeune.s
- Présentation du projet (Motivations, objectifs, déroulement, budget, retour)
- Échanges entre le jury et les jeunes
- Délibération (sans les jeunes)

Les montants attribués pour la Bourse Jeune sont communiqués le lendemain au.x jeune.s puis confirmé par écrit.

Le jury est attentif au parcours du ou des jeunes et à l'énergie qu'il.s met.tent à réaliser leur projet et à surmonter les obstacles qui peuvent survenir.

Le jury est également attentif à la qualité du retour, l'intérêt général du projet, son originalité et l'implication de chaque membre du groupe.

Le dossier est à remplir en amont du jury pour que les élu.e.s puissent prendre connaissance des dossiers avant le jury.

Le dossier est disponible en papier à l'AQCV, sur le site internet (QR code ou aqcv.org) ou en appelant le 07.56.36.79.49 ou 06.86.79.97.36

Nous sommes là pour vous aider à remplir le dossier, n'hésitez pas!

En plus du dossier il sera demandé :

- Une attestation de domicile
- Une pièce d'identité
- Une autorisation parentale (pour les mineurs seulement)
- Une décharge de responsabilité vis-à-vis du dispositif (pour les mineurs seulement)

CONTACTS

- Pour vous aider à remplir le dossier : Stéphanie Berghman au 06.86.79.97.36 ou projets.jeunesadultes@aqcv.org
- Pour toute question sur le dispositif : Thomas Fauvarque au 07.56.36.79.49 ou coordination.jeunesse@aqcv.org

Retrouvez toutes les infos



0756367949 - 0686799736
projets.jeunesadultes@aqcv.org
aqcv.org